

Programme Le Réduit 2020



LE REDUIT est le Partenariat Hubert Curien franco-Mauricien. Il est mis en œuvre en France par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), et dans le pays partenaire par le Ministère de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Science, et de la Technologie.

Les appels à candidatures de ce programme sont lancés sur un rythme annuel.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 27/02/2020



La France et la République de Maurice souhaitent renforcer leur coopération scientifique et universitaire.

Les objectifs généraux conjointement poursuivis sont les suivants :

- Soutenir le développement et la consolidation de partenariats bilatéraux entre institutions universitaires et scientifiques en France et à Maurice ;
- Soutenir la mobilité des chercheurs et des enseignants- chercheurs pour favoriser le développement de projets de recherche menés en coopération ;
- Favoriser les échanges d'expertise et le partage de connaissances, dans le respect du droit à la propriété intellectuelle.

L'appel à proposition Mauricien « LE REDUIT 2020 » est disponible ici : <http://www.tec.mu/>.

Types de projets concernés

Le PHC Le Réduit poursuit les objectifs d'encourager les projets de recherche bilatéraux, en soutenant la mobilité de chercheurs d'un pays vers l'autre, afin de développer des synergies entre les deux communautés scientifiques et d'établir des réseaux durables.

Tous les domaines scientifiques sont concernés par ce programme.

Cependant, priorité sera accordée aux projets relevant des disciplines suivantes :

- Sciences appliquées : énergétique et énergies renouvelables, environnement et changement climatique, sciences de l'ingénieur, modélisation, intelligence artificielle, étude des océans ;
- Santé humaine, sciences vétérinaires et agronomiques, biologie et biotechnologies ;
- Art et patrimoine ;
- Sciences humaines et sociales ;
- Didactique de la langue française, littérature francophone.

Conditions d'éligibilité des équipes

L'appel, en France et à Maurice, est ouvert aux laboratoires de recherche rattachés à des établissements d'enseignement supérieur ou à des organismes de recherche.

Seules les candidatures explicitement approuvées par les directions des établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche de tutelle des équipes de recherche partenaires seront acceptées.

Chaque projet est conduit par deux responsables scientifiques, l'un en France, l'autre à Maurice. Ils sont conjointement en charge de la coordination scientifique, technique et administrative du projet, ainsi que de la rédaction des rapports scientifiques et financiers.

L'implication dans les activités de recherche de jeunes chercheurs, doctorants et/ou post-doctorants, sous la responsabilité des chefs de projet, est un critère important de sélection.

Critères d'évaluation des projets

La sélection des projets s'effectuera sur la base des critères suivants :

- Qualité scientifique et technique évaluée séparément par les deux comités d'experts nationaux (compétences des équipes à mener à bien le projet, intérêt scientifique du projet et de la mobilité, méthodologies de recherche, qualité et disponibilité des infrastructures, résultats scientifiques attendus, projets de publications, etc.) ;
- Clarté et faisabilité du projet ;
- Intérêt du projet au regard des priorités nationales de la France et de Maurice ;
- Intérêt du projet au regard de la coopération bilatérale franco-mauricienne ;

- Participation de jeunes chercheurs (notamment doctorants et post doctorants), laquelle est fortement encouragée ;
- Engagement d'une nouvelle coopération ;
- Intérêt du projet pour le développement des capacités universitaires et scientifiques des parties ;
- Intérêt du projet pour le développement économique et social des parties.

Comité de sélection des projets

- Les projets éligibles font l'objet d'une évaluation scientifique par deux comités d'experts nationaux : l'un constitué de membres désignés par la partie française, l'autre constitué de membres désignés par la partie mauricienne ;
- Pour la partie française, la Délégation des Affaires Européennes et Internationales (DAEI) du MESRI assure l'évaluation scientifique des dossiers, appuyée le cas échéant par la DRRT de La Réunion pour les projets impliquant les acteurs français de cette région ;
- Pour la partie mauricienne, les membres seront désignés par la Tertiary Education Commission ou toute autre entité qui la remplacera.

La décision finale de financement est prise conjointement par les autorités françaises et mauriciennes sur la base de ces évaluations.

Modalités de fonctionnement

La durée des projets est d'une année.

En France, le financement doit être **impérativement consommé avant le 31 décembre** de l'année concernée et ne peut être reporté sur l'exercice suivant.

A Maurice, les fonds sont accordés pour l'exercice budgétaire en cours et doivent **impérativement être consommés avant le 30 juin de celui-ci** ; ils ne peuvent être reportés sur l'exercice suivant.

Il porte uniquement sur **la prise en charge de la mobilité** entre les deux pays des chercheurs engagés dans le programme.

Ils n'ont pas vocation à financer la recherche proprement dite ni les équipements éventuellement nécessaires.

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Dépenses éligibles

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs français :

- **Indemnités de séjour** : 125 EUR/jour,
- **Voyages** : remboursement sur frais réels dans la limite de 1200 EUR par aller-retour **France/Maurice, visa inclus (hors Île de la Réunion)** ;
- **Voyages** : remboursement sur frais réels dans la limite de 350 EUR par aller-retour **Île de la Réunion/Maurice, visa inclus.**

Les moyens accordés par Maurice couvrent exclusivement le paiement des indemnités de séjour et les voyages des chercheurs mauriciens en France :

- **Indemnités de séjour** : 139 EUR/jour ;
- **Voyages** : les frais de transport nationaux et internationaux, en classe économique. et remboursement sur frais réels dans la limite de 1200 EUR par aller-retour **Maurice/France, visa inclus (hors Île de la Réunion)** ;
- **Voyages** : remboursement sur frais réels dans la limite de 350 EUR par aller-retour **Maurice/Île de la Réunion, visa inclus.**

NB : Les montants des projets ne doivent pas dépasser 7450€ (hors Île de la Réunion) et 4050€ pour les projets avec l'Île de la Réunion.

Propriété intellectuelle

Il appartient aux responsables de projets de prendre toutes les dispositions utiles quant à la protection de la propriété intellectuelle.

Lire attentivement le **document ci-joint**, relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Suivi des projets

Un rapport final, scientifique et financier, sera rédigé par les responsables français et mauriciens, au plus tard trois mois après la fin des projets.

Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France à Maurice dans ce même délai (cf. contact pour le programme) de même qu'au directeur de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie du Ministère mauricien sur le courriel :

director.tertiary@govmu.or

Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé en France par le MEAE et le MESRI et à Maurice du soutien du Ministère de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Science, et de la Technologie.

Une visite annuelle facultative (dans la mesure où elle n'entraînerait aucun surcoût) à l'ambassade de France serait souhaitable car elle permettrait de présenter brièvement les travaux de l'équipe et ainsi d'en accroître la visibilité. La même formule sera appliquée pour des présentations au Ministère de l'Education mauricien.

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Avant toute demande d'information, nous vous invitons à consulter la [page des questions les plus fréquemment posées « FAQ et contact »](#).

- **Date limite de dépôt** des dossiers de candidature : **27/02/2020 à minuit** sur le site de Campus France et par courriel adressé au directeur de l'Education Supérieure et de la Recherche Scientifique (director.tertiary@govmu.org).
- Date de diffusion des résultats : **22 juin 2020**
- Date de début des projets : **01 juillet 2020**
- **Fin des projets** :
 - **Côté français** (mobilités vers Maurice) : **31 décembre 2020**
 - **Côté mauricien** (mobilités vers la France) : **30 juin 2021**

Candidater

En France, les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier sur le site de Campus France par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

A Maurice, les porteurs de projets devront adresser leur dossier par courriel (avec demande d'accusé de réception) par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis au directeur de l'Education Supérieure et de la Recherche Scientifique par courriel (director.tertiary@govmu.org)

Les dossiers peuvent être saisis en français ou en anglais.

ATTENTION : le dépôt de candidature est commun aux partenaires français et mauricien. Il se fait de manière dématérialisée sur le site de Campus France, suivant les modalités de saisie en ligne.

Les projets rédigés devront être signés par les porteurs de projets français et Mauricien, et comporter la signature du responsable d'établissement français et du responsable d'établissement Mauricien (Vice-chancelier, Président, Directeur général, etc.) qui devront figurer sur la première page du formulaire de candidature (il convient d'imprimer la première page du dossier de candidature, de recueillir les signatures, puis de la rattacher à

l'onglet « Projet - pièces à joindre »). Les dossiers doivent comporter les CV et, en pièce attachée au fichier PDF généré par le dépôt, l'accord signé par les responsables des établissements français et mauricien.

Gérer ses mobilités

Pour chaque mobilité, le chef de projet français doit remplir une [fiche d'engagement](#) et adresser le dossier complet minimum 3 semaines avant le départ du chercheur, à l'adresse courriel figurant au verso de chaque fiche d'engagement, ou à défaut par courrier postal à :

Campus France
Gestion PHC
28 rue de la Grange-aux-Belles
75010 Paris.

Pour chaque mobilité de chercheurs le chef de projet français doit également communiquer une copie de la fiche d'engagement à l'Ambassade de France.

Contacts pour le programme

Pour la partie française

Mme. Dominique VAYSSE,
Attachée de Coopération
Mél : dominique.vaysse@ifmaurice.org

Mme. Sandra VILLENEUVE
Chargée de mission (Coopération)
Mél : Sandra.villeneuve@ifmaurice.org
Site internet : <https://mu.ambafrance.org/>

Pour la gestion de l'appel à propositions

Campus France / Gestion PHC
28 rue de la grange-aux-Belles
75010 Paris
Adresse générique : extranet@campusfrance.org

Pour la partie mauricienne

M. Kiran BHUJUN
Directeur
Mél : director.tertiary@govmu.org

Dr. Anjusha DURBARRY
Représentante de la TEC
Mél : adurbarry@tec.mu